

Ville de Bourg-en-Bresse : *un diagnostic pour mieux agir*

À Bourg-en-Bresse, les acteurs locaux ont été conviés par la ville, dans le cadre de l'Atelier santé ville (ASV), à participer à l'élaboration du diagnostic de l'état de santé des jeunes, en particulier ceux vivant dans les quartiers prioritaires. Emmanuelle Le Borgne, coordinatrice ASV, retrace le déroulement de la démarche dont l'ambition est l'émergence d'une action publique structurée en faveur de la santé des jeunes des quartiers.

Jusque dernièrement, la santé des jeunes était un axe peu travaillé dans le cadre de l'Atelier santé ville. Or depuis 2010, divers acteurs locaux intervenant auprès des jeunes des quartiers ont fait état de problématiques de santé vécues par cette population.

Connaître l'état de santé des jeunes, une nécessité...

Si certaines actions ont vu le jour, la ville a constaté qu'elle et ses partenaires manquaient de données quantitatives et qualitatives sur la santé des jeunes burgiens,

Repérer les grandes tendances concernant les besoins des jeunes

ce qui ne permettait pas de définir des priorités et de mettre en place des actions adaptées aux besoins en la matière. Aussi, en novembre 2012, le comité de pilotage de l'ASV a décidé de programmer un diagnostic pour avoir une meilleure connaissance de l'état de santé des 12-29 ans, en particulier ceux habitant les quartiers de la politique de la ville. Financée dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale, la démarche a été lancée officiellement en avril 2014 sous la conduite de Mme Roche, maire-adjointe déléguée à la santé, aux personnes handicapées, aux liens intergénérationnels et à la petite enfance. Afin que le diagnostic soit le plus complet possible, que l'ensemble des acteurs locaux s'approprient la démarche et s'y investissent, un comité de suivi a été mis en place, rassemblant les principales institutions et partenaires de la ville intervenant auprès des jeunes âgés de 12 à 29 ans. La tranche d'âge ciblée est volontairement large :

l'adolescence commence de plus en plus tôt (des comportements problématiques peuvent être observés dès 12 ans) et, *a contrario*, la jeunesse s'allonge (phénomène d'« adulescence »).

... avant de définir des pistes d'action

La réalisation du diagnostic et l'accompagnement à l'identification de pistes d'action ont été confiés à l'Observatoire régional de la santé. La première étape est la production d'une synthèse bibliographique sur la santé des 12-29 ans en France. Le but est d'identifier des problématiques de santé des jeunes et de pouvoir éclairer les constats réalisés localement à l'occasion des deux étapes suivantes : un focus quantitatif et un focus qualitatif.

Le focus quantitatif permet de caractériser objectivement l'état de santé des jeunes burgiens. Les données statistiques sont exploitées à l'échelle communale, et si possible à l'échelle de l'Iris¹. Les données d'activités des structures locales dédiées aux jeunes seront également analysées pour repérer les grandes tendances concernant les besoins des jeunes et l'activité des structures (fonctionnement, organisation...).

Un *focus group* est ensuite réalisé auprès des professionnels. Cinq groupes sont formés, chacun rassemblant une diversité d'acteurs issus de domaines d'intervention différents² mais tous concernés par une même thématique : la santé des jeunes scolarisés, la santé des jeunes apprentis, la santé des jeunes en insertion professionnelle et sociale, la santé mentale des jeunes et la sexualité-contraception-maternité. À l'issue de la réalisation de cet état des lieux, des orientations seront définies, priorisées et déclinées en pistes d'action concrètes. Toujours de manière collective et partagée.

L'objectif de l'ASV, à la tête du pilotage de la démarche, en lien avec le service jeunesse et le service politique de la ville, est de rendre la copie à l'automne pour que les pistes d'actions figurent dans le document de cadrage du contrat de ville 2015-2020. ■

Emmanuelle Le Borgne

¹ - Sigle de l'Insee signifiant « Ilots regroupés pour l'information statistique ». L'Iris constitue la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales.

² - Acteurs intervenant dans les domaines de l'insertion, de l'emploi, de l'éducation, de la prévention, du logement, du soin...